

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GENERAL
du 05 juillet 2007
Salle du Conseil général
Séance extraordinaire**

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, appel
2. Procès-verbal de la séance du 03 mai 2007
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Demande de crédit de Fr. 10'885'000.00., pour financer la création d'une nouvelle chaufferie à bois avec réseau à distance.
5. Echange de terrain entre la parcelle 205, propriété de la commune de Lignièrès et la parcelle 881, propriété de Mme Chantal Schnetzer, rue des Ravières 3 – 2523 Lignièrès
6. Conseil communal :
 - Démission de M. Jean-Pierre Schwendimann
7. Conseil général :
 - Démission de M. Marcel Fleury
8. Divers

1. Ouverture de la séance, appel

Le président du Conseil général, M. Pascal Chiffelle, ouvre la séance à 20h00 précise et félicite M. Jean-Marc Widmer pour sa nomination au Conseil général. La secrétaire procède à l'appel, les membres du CC sont tous présents. Pour le CG, sont excusés : Arlettaz Bernadette, Boillat Sophie, Bonjour Fabrice, Zürcher Patrice. Absent : Walker Philippe. Le président salue la présence de Mme Séverine Scalia, ingénieur civil au bureau AJS et M. Philippe Fehlbaum, président de la commission consultative du CAD.

2. Procès-verbal de la séance du 03 mai 2007

Tout le monde a reçu une copie du procès-verbal, celui-ci est accepté à l'unanimité.

3. Approbation de l'ordre du jour

Mme Catherine Massy informe que le parti socialiste, après avoir discuté avec les autres partis ne souhaite pas ajouter un point à l'ordre du jour au sujet de la création d'une centrale électrique à gaz naturel par le Groupe E à Cornaux, mais souhaite aborder ce point dans les divers.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Demande de crédit de Fr. 10'885'000.00, pour financer la création d'une nouvelle chaufferie à bois avec réseau à distance

Le rapport est accepté par 9 voix pour et 1 abstention.

Le président du Conseil général donne lecture de l'arrêté et ouvre la discussion.

M. Jean-Luc Bonjour déclare que ce crédit a été accepté à l'unanimité par les membres de la commission financière.

Mme Catherine Massy tient à préciser que les membres de la commission l'ont accepté à l'unanimité, après avoir été abondamment informés et après de longues discussions.

M. Jacques de Montmollin remercie de la confiance témoignée au Conseil communal et approuve la précision apportée par Mme Catherine Massy. Il fait un bref historique sur les différentes étapes de préparation du projet et profite de remercier, M. Philippe Fehlbaum, président de la commission du CAD, Mme Séverine Scalia, ingénieur civil au bureau AJS, ainsi que les ingénieurs.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

5. Echange de terrain entre la parcelle 205, propriété de la commune de Lignièrès et la parcelle 881, propriété de Mme Chantal Schnetzer, rue des Ravières 3 – 2523 Lignièrès

Le rapport et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

6. Conseil communal : **- Démission de M. Jean-Pierre Schwendimann**

M. Pascal Chiffelle donne lecture de la lettre de démission que M. Jean-Pierre Schwendimann a adressée au Conseil général.

7. Conseil général : **- Démission de M. Marcel Fleury**

M. Pascal Chiffelle donne lecture de la lettre de démission que M. Marcel Fleury a adressée au Conseil général.

8. Divers

Mme Catherine Massy informe que le parti socialiste s'est approché des autres partis communaux, afin de discuter lors de cette séance du projet de centrale électrique au gaz naturel, à Cornaux, et de présenter une résolution, dans un esprit de solidarité vis-à-vis des communes proches. Les autres partis n'ont pas souhaité s'engager dans cette voie. Après avoir largement exposé la situation concernant ce genre de centrales, elle propose à titre personnel, à ceux qui le souhaitent, de signer une pétition. Elle estime qu'une opposition à ce projet est une affirmation forte pour demander aux entreprises de fourniture d'électricité de mettre l'accent sur les économies d'énergie et sur la recherche d'énergies renouvelables.

Plus personne ne désirant la parole, la séance est levée à 20h22

Le président

La secrétaire au procès-verbal